

Informations de base	
2022/2804(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Prolongation de l'exemption, liée à la capacité de survie élevée, à l'obligation de débarquement pour les praires (<i>Venus spp.</i>), les coquilles Saint-Jacques (<i>Pecten jacobaeus</i>) et les palourdes (<i>Venerupis spp.</i>) en Méditerranée occidentale Complétant 2018/0050(COD) Subject 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche Zone géographique Mer méditerranée région	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/08/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)05700	
22/08/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		